

# Belfius Invest

## Climate Awareness 90 09-2029



Une assurance placement de la Branche 23 structurée liée, via le fonds, à un produit dérivé sous-jacent émis par Belfius Financing Company SA, garanti par Belfius Banque SA.

Contrat d'assurance du type Branche 23

Document promotionnel juin - juillet 2021

### Vous êtes à la recherche d'un investissement:

■ dont l'objectif visé est, par le biais du fonds d'investissement fermé, de rembourser à la date finale du contrat, au moins 90% de la prime nette investie, sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et de faillite, risque de faillite ou bail-in du garant du produit dérivé sous-jacent

■ dont la plus-value potentielle à l'échéance finale dépend des prestations de l'indice iStoxx Europe ESG Climate Awareness Select 50 Index (ISCLESG)

■ dont la plus-value potentielle à l'échéance finale est exonérée de précompte mobilier, selon la législation fiscale actuellement en vigueur (sous réserve de modifications futures)

■ sous la forme d'une assurance-vie, ce qui présente des avantages supplémentaires, comme la désignation d'un bénéficiaire

### Mais:

■ avec un risque de perte possible de maximum 10% de la prime nette investie à l'échéance finale

■ d'une durée fixe de 8 ans, 1 mois et 1 jour

■ sans rendement garanti et sans rendement connu au préalable

■ pour lequel une taxe d'assurance de 2,00% est due sur les primes versées

### Belfius Banque vous propose: Belfius Invest Climate Awareness 90 09-2029

#### Caractéristiques principales

L'assurance placement (Branche 23) Belfius Invest Climate Awareness 90 09-2029 est un contrat d'assurance-vie lié à un fonds d'investissement interne fermé. Le montant net à investir sert à acquérir des unités du fonds «Belfius Invest Climate Awareness 90 09-2029».

Le fonds investit dans un produit dérivé émis par Belfius Financing Company SA, filiale à 100% de Belfius Banque SA, qui est également le garant de ce produit dérivé.

Cette assurance placement (Branche 23) a une **durée fixe de 8 ans, 1 mois et 1 jour** et court jusqu'au 11/09/2029.

#### Objectif d'investissement

Le réchauffement de la planète et les changements climatiques y afférents sont des questions de plus en plus préoccupantes. Lors du sommet mondial sur le climat à Paris, la plupart des pays se sont engagés à limiter la hausse des températures à maximum 2 degrés Celsius.

Les actions de l'indice iStoxx Europe ESG Climate Awareness Select 50 (Price) sont sélectionnées parmi des entreprises qui tiennent compte des changements climatiques, qui veulent prendre des initiatives pour une énergie plus renouvelable et qui sont considérées comme des sociétés leaders sur le plan des critères ESG<sup>1</sup>.

L'investisseur doit être conscient qu'il transmet de l'argent à l'émetteur et que cet argent n'est pas investi spécifiquement dans des actifs répondant à des critères ESG. Seul le rendement est lié à un indice intégrant des critères ESG.

<sup>1</sup> Critères ESG: Environmental (environnement), Social (société) et Governance (gouvernance d'entreprise).

#### Infos économiques<sup>1</sup>

La Commission européenne a revu à la hausse ses prévisions de croissance économique le 12 mai 2021. La hausse des taux de vaccination, l'assouplissement des restrictions et la reprise de la demande d'exportation sont à l'origine de ces révisions à la hausse. Les taux de croissance varieront encore d'un État membre à l'autre, mais d'ici à la fin de 2022, l'économie de tous les États membres devrait retrouver son niveau d'avant la crise. Le rapport entre l'investissement public et le PIB<sup>2</sup> atteindra en 2022 son niveau le plus élevé depuis plus de dix ans. L'impact du Fonds européen pour les générations futures se fera sentir cette année et l'année prochaine. Grâce à ce fonds, l'Union européenne fournit 750 milliards d'euros pour gérer la crise et jeter les bases d'une Europe moderne et plus durable. Toutefois, tant que l'ombre de la pandémie de COVID-19 planera sur l'économie, les risques entourant les perspectives resteront élevés.<sup>3</sup>

<sup>1</sup> Source: Belfius Banque – Stratégie d'investissement – mai 2021 – Les informations susmentionnées sont un instantané et peuvent faire l'objet de modifications.

<sup>2</sup> Le produit intérieur brut (PIB) est la valeur totale de tous les biens et services finaux produits dans un pays au cours d'une période donnée (généralement un an).

<sup>3</sup> Source: [https://ec.europa.eu/belgium/news/210512\\_SpringEconomicForecast\\_fr](https://ec.europa.eu/belgium/news/210512_SpringEconomicForecast_fr)

Les informations susmentionnées sont un instantané et peuvent faire l'objet de modifications.

#### Description de l'indice iStoxx Europe ESG Climate Awareness Select 50 Index (ISCLESG)

L'indice iStoxx Europe ESG Climate Awareness Select 50 (Price) est composé au moyen de filtres d'exclusion et de sélection, sur la base de l'indice **Stoxx Europe 600 (Price)**, comportant 600 actions. Vous trouverez de plus amples informations concernant cet indice sur <https://www.stoxx.com/index-details?symbol=SXXP>.

L'indice **Stoxx Europe Climate Awareness Ex Global Compact Controversial Weapons & Tobacco (Price)** est composé au départ de ces valeurs. Vous trouverez de plus amples informations concernant cet indice sur:

<https://www.stoxx.com/indexdetails?symbol=SXECATEG&stoxxindex=sxecateg&searchTerm=Europe+Climate+Awareness>

Dans le cas d'un indice de type «Price» (par opposition à un indice de type «Total Return»), les dividendes des actions ne sont pas réinvestis dans l'indice.

# Belfius Invest Climate Awareness 90 09-2029

Contrat d'assurance du type Branche 23 – juin - juillet 2021

## Méthode de sélection

Cet indice contient à peu près 364 actions. Les entreprises retenues sont celles qui ont un lien de prestation CDP<sup>1</sup> de A à C-, sont leaders en matière de changements climatiques, en surveillent rigoureusement les conséquences et s'attaquent aux problèmes liés aux changements climatiques et environnement.

1. Les scores A et A- concernent des entreprises qui jouent un rôle de premier plan dans la gestion responsable des questions climatiques. Ces entreprises font rapport d'actions spécifiques qui jouent un rôle exemplaire dans ce domaine.
2. Les scores B et B- concernent des entreprises qui gèrent leur impact sur le climat. Elles analysent les résultats des actions qu'ils ont mises en œuvre pour protéger le climat et disposent d'une bonne connaissance de leur impact climatique.
3. Les scores C et C- sont attribués aux sociétés qui ont examiné l'impact de leur entreprise sur le climat et inversement et qui prouvent qu'elles ont conscience et connaissent les problèmes climatiques.

Les entreprises suivantes sont exclues:

- Les entreprises du secteur du charbon et du tabac
- Les entreprises associées à des activités d'armement controversées telles qu'identifiées par Sustainalytics<sup>2</sup> ou dont les activités vont à l'encontre des UN Global Compact Principles<sup>3</sup>.

L'indice **iStoxx Europe ESG Climate Awareness Select 50 (Price)** est composé au départ de ces valeurs. Vous trouverez de plus amples informations concernant cet indice sur : <https://www.stoxx.com/index-details?symbol=ISXECSEG&stoxxindex=isxecseg&searchTerm=ESG>.

Les entreprises suivantes sont exclues:

- Le top 10% des entreprises avec les rejets de CO<sub>2</sub> les plus élevés
- Les entreprises qui obtiennent un mauvais score au niveau des critères ESG<sup>4</sup>
- Les entreprises qui obtiennent un score 0 pour l'indicateur évaluant si l'entreprise a pris des initiatives afin d'encourager l'utilisation d'énergies renouvelables ainsi que celles dont le recours à des sources d'énergies renouvelables représente moins de 10% de leur consommation totale d'énergie primaire
- Les entreprises dont les actions ne sont pas suffisamment liquides (négociables)
- Les entreprises dont l'action a été suspendue plusieurs jours (plus de 10%) au cours des 12 derniers mois

Les entreprises qui restent après application de ces filtres d'exclusion constituent ensemble la liste de sélection. Les 50 actions qui ont le rendement du dividende le plus élevé et la volatilité historique<sup>5</sup> la plus faible sont ensuite sélectionnées. Enfin, cet indice est encore limité à maximum 8 entreprises issues d'un même secteur industriel.

Les 50 actions sélectionnées sont ensuite pondérées selon l'inverse de la volatilité historique avec une pondération maximale de 10%.

La composition de l'indice est revue chaque trimestre selon la méthode de sélection ci-dessus. Vous trouverez une liste des entreprises de l'indice à la page 4.

Pour un indice du type 'Price', les dividendes des actions ne sont pas réinvestis dans l'indice (contrairement à un indice du type 'Total Return').

<sup>1</sup> CDP (Carbon Disclosure Project) est une organisation qui aide les entreprises et les villes à faire prendre conscience de l'impact des grandes entreprises sur l'environnement.

<sup>2</sup> Sustainalytics est l'un des leaders mondiaux de la recherche en matière de développement durable. Vous trouverez plus d'informations sur <https://www.sustainalytics.com/>

<sup>3</sup> Vous trouverez plus d'informations concernant les UN Global Compact Principles sur <https://www.unglobalcompact.org/what-is-gc/mission/principles>

<sup>4</sup> Critères ESG: Environmental (environnement), Social (société) et Governance (gouvernance d'entreprise).

<sup>5</sup> La volatilité indique dans quelle mesure la valeur du cours des actions peut augmenter ou diminuer. Plus la volatilité est forte, plus le risque lié aux actions et au revenu potentiel est élevé.

## Calcul de la plus-value potentielle et du remboursement de la prime nette investie à l'échéance finale

A l'échéance finale, la valeur finale de l'indice iStoxx Europe ESG Climate Awareness Select 50 Index (ISCLESG) est comparée à la valeur initiale de l'indice (fixée le 17/08/2021). La hausse de l'indice est observée au cours des 12 derniers mois. La valeur finale est la moyenne des cours de clôture de l'indice à 13 dates d'observation.

Si la valeur finale de l'indice est supérieure ou égale à la valeur initiale, vous avez droit au remboursement de la prime nette investie, majorée de 100% de la hausse éventuelle de l'indice par rapport à la valeur initiale avec une plus-value maximale de 40%, sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et de faillite, risque de faillite ou bail-in du garant du produit dérivé sous-jacent. Les chances d'atteindre la valeur maximum de 40% sont faibles.

Si la valeur finale de l'indice est inférieure à la valeur initiale, la prime de remboursement est diminuée à raison de 100% de la baisse de l'indice, avec un remboursement minimum de 90% de la prime nette investie à l'échéance finale, sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et de faillite, risque de faillite ou bail-in du garant du produit dérivé sous-jacent. Une perte de capital de maximum 10% est dès lors possible.

La plus-value potentielle versée à l'échéance finale est exonérée de précompte mobilier, selon la législation fiscale actuellement en vigueur. Mais une taxe d'assurance de 2% est due sur la prime versée. Vu la longue durée, l'impact de cette taxe sur le rendement à l'échéance finale est toutefois limité.

À l'échéance finale, le rendement actuariel net se situe entre minimum -1,54% et maximum 4,00%<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Les rendements nets tiennent compte du prix d'émission de 100% et de la taxe d'assurance de 2%. Ils ont été calculés à partir de la date de départ du produit dérivé (17/08/2021) jusqu'à la date de fin incluse (11/09/2029). Ces derniers sont valables pour autant que le contrat d'assurance soit détenu dans le portefeuille jusqu'à l'échéance finale.

# Belfius Invest Climate Awareness 90 09-2029

Contrat d'assurance du type Branche 23 – juin - juillet 2021

## Quelques exemples chiffrés<sup>2</sup>

	EXEMPLE NÉGATIF	EXEMPLE NEUTRE	EXEMPLE POSITIF
Evolution de la valeur finale de l'indice par rapport à sa valeur initiale	-15%	+5%	+45%
% de remboursement de la prime nette investie à l'échéance finale <sup>3</sup>	90%	105%	140%
Montant de remboursement à l'échéance finale par tranche de 1.000 EUR	900 EUR	1.050 EUR	1.400 EUR
Rendement actuariel net <sup>4</sup>	-1,54%	0,36%	4,00%

<sup>2</sup> Les exemples chiffrés ci-dessus ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne donnent aucune garantie quant au rendement réel.

<sup>3</sup> Sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et de faillite, risque de faillite ou bail-in du garant du produit dérivé sous-jacent.

<sup>4</sup> Les rendements nets tiennent compte du prix d'émission de 100% et de la taxe d'assurance de 2,00%. Ils ont été calculés à partir de la date de départ du produit dérivé (17/08/2021) jusqu'à la date de fin incluse (11/09/2029). Ces derniers sont valables pour autant que le contrat d'assurance soit détenu dans le portefeuille jusqu'à l'échéance finale.

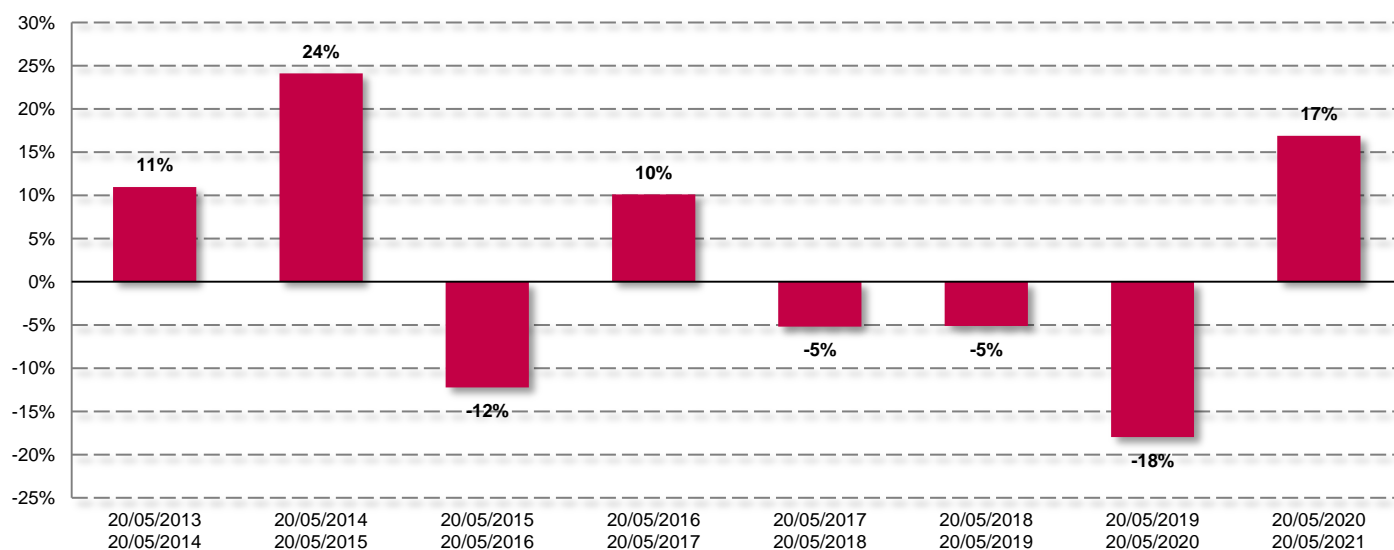
Si vous souhaitez plus d'informations sur les scénarios de performance, nous vous invitons à consulter le document d'informations clés (Key Information Document, KID) ([https://www.belfius.be/imagingServlet/GetDocument?src=digis&id=AWAT6167KID\\_FR](https://www.belfius.be/imagingServlet/GetDocument?src=digis&id=AWAT6167KID_FR)), qui contient des scénarios calculés sur base de la méthodologie du Règlement européen PRIIPs (Règlement UE n° 1286/2014).

## À quoi pouvez-vous vous attendre si vous vendez avant l'échéance finale?

Si vous vendez cet investissement avant l'échéance finale (rachat du contrat), la vente se fera à un prix qui peut être inférieur au prix de souscription. Il peut éventuellement en résulter une perte de capital (voir pour plus d'informations les rubriques «Rachat avant l'échéance finale» et «Risques», en particulier les parties concernant le «Risque de liquidité» et le «Risque de fluctuation de la valeur du contrat»).

## Performances annuelles de l'indice iStoxx Europe ESG Climate Awareness Select 50 Index (ISCLESG) sur 8 ans

Cours de clôture au 20-05-2021 : 129,20



Source: Thomson Reuters Datastream. Les performances passées ne présument en rien des performances futures.

**Avertissement** – Le nouvel indice iStoxx Europe ESG Climate Awareness Select 50 (Price) a été lancé le 29-08-2018 et ne dispose donc que d'un historique très limité. Le graphique ci-dessus est donc basé sur les performances passées simulées pour la période précédant le lancement de l'indice et sur les performances réelles pour la période suivant le lancement.

# Belfius Invest Climate Awareness 90 09-2029

Contrat d'assurance du type Branche 23 – juin - juillet 2021

Composition de l'indice iStoxx  
Europe ESG Climate Awareness  
Select 50 Index (ISCLESG)  
au 20-05-2021

Société	Secteur	Pays
ABB	Industrial Goods & Services	CH
ADECCO	Industrial Goods & Services	ES
AHOLD DELHAIZE	Personal Care, Drug and Grocery Stores	NL
AMUNDI	Financial Services	FR
ASSICURAZIONI GENERALI	Insurance	IT
ASTRAZENECA	Health Care	GB
BILLERUDKORSNAS	Basic Resources	SE
CLARIANT	Chemicals	CH
DANONE	Food, Beverage and Tobacco	FR
DEUTSCHE POST	Industrial Goods and Services	DE
DEUTSCHE TELEKOM	Telecommunications	DE
E.ON	Utilities	DE
ELECTROLUX B	Consumer Products and Services	SE
ELISA CORPORATION	Telecommunications	FI
ENAGAS	Energy	ES
ESSITY B	Personal Care, Drug and Grocery Stores	FI
FERROVIAL	Construction and Materials	ES
GLAXOSMITHKLINE	Health Care	GB
IBERDROLA	Utilities	ES
ITALGAS	Utilities	IT
JERONIMO MARTINS	Personal Care, Drug and Grocery Stores	PT
KONE B	Industrial Goods and Services	FI
KPN	Telecommunications	NL
NATIONAL GRID	Utilities	GB
NESTLE	Food, Beverage and Tobacco	CH
NORDEA BANK	Banks	SE
NOVARTIS	Health Care	CH
ORANGE	Telecommunications	FR
ORION B	Health Care	FI
RECKITT BENCKISER GRP	Personal Care, Drug and Grocery Stores	GB
RED ELECTRICA CORPORATION	Utilities	ES
RELX PLC	Media	GB
SAGE GRP	Technology	GB
SANOFI	Health Care	FR
SEGRO	Real Estate	GB
SEVERN TRENT	Utilities	GB
SGS	Industrial Goods and Services	CH
SIEMENS	Industrial Goods and Services	DE
SVENSKA HANDELSBANKEN A	Banks	SE
SWISS LIFE HLDG	Insurance	CH
SWISSCOM	Telecommunications	CH
TELE2 B	Telecommunications	SE
TELENOR	Telecommunications	NO
TELIA COMPANY	Telecommunications	SE
TERNA	Utilities	IT
TESCO	Personal Care, Drug and Grocery Stores	GB
UNILEVER PLC	Personal Care, Drug and Grocery Stores	GB
UNITED UTILITIES GRP	Utilities	GB
VONOVIA SE	Real Estate	DE
ZURICH INSURANCE GROUP	Insurance	CH

Source: <https://www.stoxx.com/index-details?symbol=ISXECSEG&stoxxindex=isxecseg&searchTerm=ESG>

# Belfius Invest Climate Awareness 90 09-2029

Contrat d'assurance du type Branche 23 – juin - juillet 2021

## SOUSCRIPTION

<b>Période de souscription</b>	Du 02/06/2021 au 31/07/2021 inclus (sauf clôture anticipée).
<b>Date de paiement</b>	Prélèvement le 09/08/2021. Si, à cette date, le montant n'a pas pu être prélevé du compte, le contrat ne prendra pas effet.

## CARACTÉRISTIQUES DÉTAILLÉES

<b>Type de produit</b>	Contrat d'assurance-vie de droit belge (Branche 23) lié à un fonds d'investissement à durée déterminée (ci-après le «fonds d'investissement fermé»).
<b>Compagnie d'assurances</b>	Belfius Insurance SA, filiale à 100% de Belfius Banque SA, place Charles Rogier 11 à 1210 Bruxelles, agréée sous le n° de code 37 pour exercer les activités d'assurance-vie.
<b>Agent d'assurances</b>	Belfius Banque SA, place Charles Rogier 11 à 1210 Bruxelles, reconnue comme agent d'assurances sous le numéro FSMA 019649 A.
<b>Émetteur du produit dérivé sous-jacent</b>	Belfius Financing Company SA, société de droit luxembourgeois, filiale à 100% de Belfius Banque SA
<b>Garant du produit dérivé sous-jacent</b>	Belfius Banque SA (notation S&P: A-, perspective stable / Moody's: A1, perspective stable / Fitch: A-, perspective stable). Un rating (ou «notation») est donné à titre indicatif et ne donne aucune recommandation pour l'achat, la vente ou la conservation des titres de l'émetteur. Le rating peut à tout moment être suspendu, modifié ou retiré. Vous trouverez plus d'informations concernant les ratings de crédit sur <a href="https://belfius.be/notationdecredit">belfius.be/notationdecredit</a> . Les avis de ratings sont à consulter sur <a href="https://belfius.be/ratings">belfius.be/ratings</a> .
<b>Durée du contrat</b>	8 ans, 1 mois et 1 jour, du 10/08/2021 au 11/09/2029
<b>Stratégie d'investissement</b>	Le fonds d'investissement qui est lié au contrat d'assurance-vie Belfius Invest Climate Awareness 90 09-2029 vise à verser, à la date finale du contrat, une plus-value potentielle de 100% de la hausse de l'indice iStoxx Europe ESG Climate Awareness Select 50 Index (ISCLESG), avec une plus-value maximale de 40%. Les chances d'atteindre la valeur maximum de 40% sont faibles. En cas d'une baisse de l'indice sous-jacent, il y aura lieu de rembourser au minimum 90% de la prime nette investie à la date finale du contrat, sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et de faillite, risque de faillite ou bail-in du garant du produit dérivé sous-jacent.
<b>Valeur initiale et finale de l'indice iStoxx Europe ESG Climate Awareness Select 50 Index (ISCLESG)</b>	Valeur initiale: cours de clôture le 17/08/2021. Valeur finale: moyenne des cours de clôture aux dates d'observation suivantes: 11/09/2028 - 11/10/2028 - 11/11/2028 - 11/12/2028 - 11/01/2029 - 11/02/2029 - 11/03/2029 - 11/04/2029 - 11/05/2029 - 11/06/2029 - 11/07/2029 - 11/08/2029 - 28/08/2029. Vous pouvez suivre l'évolution de cet indice sur <a href="https://www.stoxx.com/index-details?symbol=ISXECSESG&amp;stoxxindex=isxecseq&amp;searchTerm=ESG">https://www.stoxx.com/index-details?symbol=ISXECSESG&amp;stoxxindex=isxecseq&amp;searchTerm=ESG</a> .
<b>Montant de la souscription</b>	Minimum 1.000 euros et ensuite par tranche de 1.000 euros, majoré de la taxe d'assurance. Le montant net à investir est affecté à l'acquisition d'unités du fonds Belfius Invest Climate Awareness 90 09-2029 et donne lieu à la conversion en un nombre entier d'unités de ce fonds. La valeur d'inventaire de l'unité peut être consultée dans une agence de Belfius Banque ou via Belfius Direct Net ou l'app Belfius Mobile.
<b>Remboursement du capital</b>	L'objectif visé est, à l'échéance finale du contrat, de verser au souscripteur minimum 90% des primes nettes payées (versements nets – rachats), en fonction de la valeur des unités du fonds d'investissement fermé, sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et de faillite, risque de faillite ou bail-in du garant du produit dérivé sous-jacent.
<b>Remboursement en cas de décès de l'assuré</b>	Si l'assuré du contrat décède avant la date de fin du contrat, la valeur du contrat sera versée au(x) bénéficiaire(s) désigné(e)(s) au moment du décès. En cas de décès de l'assuré la valeur du contrat ne bénéficie d'aucune protection et peut donc être inférieure à la prime nette investie.

## COÛTS À CHARGE DU SOUSCRIPTEUR/LE(S) BÉNÉFICIAIRE(S)

### Coûts liés au contrat d'assurance et au fonds d'assurance

<b>Frais de gestion pour le fonds d'assurance interne</b>	Aucuns frais
<b>Rachat avant l'échéance finale</b>	En cas de rachat total ou partiel, des frais de sortie de 1,00% sont à charge du preneur d'assurance. Les frais de sortie ne sont pas prélevés en cas de décès de l'assuré et à la date de l'échéance du contrat. En cas de rachat au cours des 8 premières années du contrat, un précompte mobilier est retenu – voir paragraphe 'Fiscalité' plus loin dans la fiche produit.
<b>Remboursement du capital à l'échéance finale</b>	Aucuns frais

### Coûts liés au produit dérivé sous-jacent et inclus dans le prix d'émission de 100%

<b>Frais uniques</b>	Pour la distribution du produit compris dans le prix d'émission de 100%: 0,32% de la valeur nominale du montant souscrit.
<b>Frais récurrents</b>	0,50% par an ou 4,04% au maximum de la valeur nominale du montant souscrit. Vous trouverez plus d'informations concernant ces frais dans le document d'informations clés (Key Information Document, KID).

# Belfius Invest Climate Awareness 90 09-2029

Contrat d'assurance du type Branche 23 – juin - juillet 2021

<b>PROTECTION DES DÉPÔTS</b>	Les montants investis dans des contrats d'assurance-vie Branche 23 ne sont pas protégés par le Fonds spécial de protection des dépôts et des assurances vie.
<b>FISCALITÉ</b>	<p>Selon la législation fiscale actuelle, qui peut être sujette à des changements, les principes suivants sont d'application pour les investisseurs particuliers ayant leur domicile fiscal en Belgique.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>■ <b>Précompte mobilier:</b><ul style="list-style-type: none"><li>- les prestations en cas de vie versées après 8 ans à partir de la date de début du contrat sont exonérées de précompte mobilier</li><li>- en cas de rachat au cours des 8 premières années du contrat, un précompte mobilier de 30% est retenu, calculé sur la plus-value (différence entre, d'une part, les montants payés ou octroyés et, d'autre part, le total des primes versées).</li></ul></li><li>■ <b>Taxe d'assurance:</b> une taxe d'assurance de 2% sur les primes versées est due.</li><li>■ <b>Droits de succession / impôt de succession:</b> les dispositions légales et réglementaires belges sont applicables.</li></ul> <p>Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le document d'informations clés (Key Information Document, KID), le document 'Information précontractuelle complémentaire', le règlement de gestion ainsi que les conditions générales. Ce produit est soumis à la législation fiscale belge. Les autres investisseurs que les investisseurs particuliers ayant leur domicile fiscal en Belgique sont priés de s'informer sur le régime fiscal qui leur est applicable.</p>
<b>DOCUMENTATION</b>	<p>Avant d'investir, les souscripteurs potentiels sont invités à prendre connaissance du contenu complet de la documentation relative au «Belfius Invest Climate Awareness 90 09-2029» comprenant:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>■ Le document d'informations clés (Key Information Document, KID)</li><li>■ Le document «Information précontractuelle complémentaire»</li><li>■ Le règlement de gestion</li><li>■ Les conditions générales</li></ul> <p>Ces documents sont disponibles gratuitement dans les agences de Belfius Banque, qui assure le service financier, ainsi que sur <a href="http://belfius.be">belfius.be</a>.</p> <p><b>En ce qui concerne le produit dérivé sous-jacent :</b> Avant d'investir, les investisseurs potentiels sont invités à prendre connaissance du contenu complet du <a href="#">prospectus de base</a> du 25-05-2021 (le Notes Issuance Programme) et de tous les suppléments futurs éventuels (ces suppléments sont insérés à la fin du prospectus de base), approuvés par la FSMA, ainsi que du document d'informations clés (Key Information Document, KID), des <a href="#">Final Terms</a> en anglais (du 31-05-2021) et du résumé du prospectus de base en français et en néerlandais (disponibles gratuitement dans les agences de Belfius Banque, qui assure le service financier, ainsi que <a href="http://belfius.be">belfius.be</a> or <a href="http://belfius-financingcompany.lu">belfius-financingcompany.lu</a>). L'approbation du prospectus par la FSMA ne peut pas être considérée comme une recommandation de ce produit.</p> <p>Les Final Terms en anglais relatifs au produit dérivé sous-jacent sont également disponibles sur demande après la période de souscription au fonds Belfius Invest Climate Awareness 90 09-2029.</p> <p><b>Règlement de gestion:</b> Dans une situation éventuelle de liquidation du fonds, les souscripteurs auront le choix entre un transfert gratuit vers un autre fonds ou un autre contrat ou le résultat de la liquidation. Le règlement de gestion peut être modifié par l'assureur sous réserve de notification au souscripteur via le rapport annuel.</p>
<b>SERVICE PLAINTES</b>	<p>En cas de plainte, nous vous conseillons tout d'abord de contacter soit votre conseiller financier ou votre chargé de relation, soit le Service Gestion des Plaintes de Belfius, par courrier à Service Gestion des Plaintes (numéro de colis: 7908), Place Charles Rogier 11 à 1210 Bruxelles (<a href="mailto:complaints@belfius.be">complaints@belfius.be</a>).</p> <p>Pas satisfait(e) de la solution proposée? Vous pouvez alors contacter le Negotiator de Belfius, à Negotiation (numéro de colis: 7913), Place Charles Rogier 11, à 1210 Bruxelles (<a href="mailto:negotiation@belfius.be">negotiation@belfius.be</a>).</p> <p>À défaut de solution, vous pouvez vous tourner vers l'Ombudsman des Assurances, Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles (<a href="mailto:info@ombudsman.as">info@ombudsman.as</a>).</p> <p>Dans tous les cas, vous conservez le droit d'entamer une procédure en justice auprès des tribunaux belges compétents.</p> <p>Plus d'infos: <a href="http://belfius.be">belfius.be</a></p>

Vous trouverez de plus amples informations sur [belfius.be/categorieproduits](https://belfius.be/categorieproduits)



Ce produit d'assurance s'adresse aux investisseurs qui ont une connaissance ou une expérience suffisante pour évaluer, au regard de leur situation financière, les avantages et les risques d'investir dans cet instrument et qui sont disposés à courir un risque de capital.

## RISQUES

### Description des risques principaux:

Investir dans le contrat d'assurance-vie Belfius Invest Climate Awareness 90 09-2029 peut comporter les risques suivants liés au fonds d'investissement Belfius Invest Climate Awareness 90 09-2029:

- un **risque de capital**: à l'échéance finale, il est possible que la prime nette investie ne soit pas remboursée intégralement. En fonction de l'évolution du sous-jacent, une perte de maximum 10% est possible.
- un **risque de crédit**: si l'émetteur et le garant d'un produit dérivé dans lequel le fonds lié au contrat d'assurance-vie investit, sont en défaut de paiement (par exemple, à la suite d'une faillite), vous courez le risque que la prime nette investie ne soit remboursée que partiellement, voire pas du tout, à l'échéance finale. Le souscripteur supporte le risque financier de l'opération. Si Belfius Banque venait à connaître de graves problèmes de solvabilité, le produit dérivé sous-jacent pourrait être annulé, en tout ou en partie, ou converti en instruments de capitaux propres (actions) (dit «bail-in»), sur décision du régulateur. Dans ce cas, vous courez le risque de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de perdre la totalité ou une partie du montant investi et la plus-value.
- un **risque de liquidité**: l'investisseur qui voudrait procéder à un rachat avant l'échéance finale devra le faire à la valeur des unités correspondant au cours déterminé par Belfius Insurance SA en fonction des paramètres de marché du moment et de la valeur du produit dérivé sous-jacent composant le fonds Belfius Invest Climate Awareness 90 09-2029. En conséquence, cela pourrait induire un prix de rachat inférieur ou supérieur au prix de la prestation à l'échéance finale du contrat.
- un **risque de fluctuation de la valeur du contrat (risque de marché)**: la valeur des unités fluctuera en fonction de paramètres de marché tels que la santé financière de l'émetteur du produit dérivé, l'évolution des taux d'intérêt et la volatilité des marchés.
- le **risque financier** sera entièrement supporté par le souscripteur.
- le **risque de durabilité** : le risque de durabilité fait référence à tout événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur ou la performance des instruments financiers détenus dans le portefeuille du fonds. Les risques de durabilité peuvent être subdivisés en 3 catégories :
  - Environnemental : des événements environnementaux peuvent créer des risques matériels pour les entreprises faisant partie du portefeuille du fonds. Ces événements peuvent par exemple provenir du changement climatique, de la perte de biodiversité, du changement de la chimie des océans, etc.
  - Social : renvoie aux facteurs de risque liés au capital humain, à la chaîne d'approvisionnement et à la façon dont les entreprises gèrent l'impact qu'elles ont sur la société. Les questions relatives à l'égalité des genres, aux politiques de rémunération, à la santé, à la sécurité et aux risques relatifs aux conditions de travail en général ainsi qu'au respect du droit du travail et des droits humains relèvent de la dimension sociale.
  - Gouvernance : Ces aspects sont liés aux structures de gestion des entreprises telles que l'indépendance du conseil d'administration, les relations et la rémunération des travailleurs et le respect des obligations fiscales. Les risques liés à la gouvernance résultent souvent d'un défaut de surveillance ou d'incitant au niveau du management d'une entreprise à faire respecter les bonnes pratiques de gouvernance en son sein.

Le risque de durabilité peut être spécifique aux entreprises dont des parts sont détenues en portefeuille, en fonction de leurs activités et leurs pratiques, mais il peut aussi être dû à des facteurs externes.

Si un événement imprévu survient auprès d'une entreprise dans laquelle des parts sont détenues en portefeuille tel qu'une fraude fiscale, ou plus généralement une catastrophe environnementale, cet événement peut avoir un impact négatif sur la performance de l'entreprise.

Le fait pour une entreprise d'intégrer les critères ESG dans sa stratégie permet de limiter son degré d'exposition au risque de durabilité.

Vous trouverez de plus amples informations sur les différents risques sur [belfius.be/risques-investissements](https://belfius.be/risques-investissements)

Les investisseurs non-résidents belges ne peuvent pas souscrire au contrat d'assurance Belfius Invest Climate Awareness 90 09-2029.

Conditions valables au 02/06/2021 – Le présent document est une communication marketing et ne peut pas être considéré comme un conseil en investissements.

Éditeur responsable: Belfius Banque SA, Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles – Tél. : 02/222 11 11 – IBAN : BE23 0529 0064 6991 – BIC : GKCCBEBB  
RPM Bruxelles TVA BE 0403.201.185 – FSMA n° 019649 A.

### Comment souscrire?

Vous pouvez souscrire du 02/06/2021 au 31/07/2021 nclus (sauf clôture anticipée) dans votre agence Belfius.

Vous pouvez adresser toutes vos questions à Belfius Connect au 02 222 12 01 ou via «Contact» sur le site [belfius.be](https://belfius.be).

## Information précontractuelle complémentaire

Belfius Banque, numéro FSMA 019649 A, est un agent lié de Belfius Insurance SA contractuellement tenu de commercialiser uniquement des assurances de Belfius Insurance SA (à l'exception des assurances relevant de la branche 14).

Entreprise d'assurances Belfius Insurance SA - Tél. 02 286 76 11 - BIC: GKCCBEBB - IBAN: BE72 0910 1224 0116  
RPM Bruxelles TVA BE 0405.764.064 - dont le siège est à B-1210 Bruxelles, Place Charles Rogier 11.

## Belfius Invest Climate Awareness 90 09-2029

<b>Objectif document</b>	Le présent document précise et complète les informations du document d'informations clés relatif au produit branche 23 Belfius Invest Climate Awareness 90 09-2029. Il ne s'agit pas d'un document commercial. Ce document contient uniquement des informations légales obligatoires destinées à vous aider à comprendre les caractéristiques du produit
<b>Adhésion/ Souscription</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Période de souscription: 02/06/2021 - 31/07/2021</li><li>▪ Date de début du contrat: 10/08/2021</li></ul>
<b>Valeur d'inventaire</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Les primes nettes investies sont affectées à l'acquisition d'unités du fonds Belfius Invest Climate Awareness 90 09-2029 et donne lieu à la conversion en un nombre entier d'unités de ce fonds.</li><li>▪ La valeur d'inventaire de l'unité peut être consultée dans une agence de Belfius Banque ou via Belfius Direct Net ou l'app Belfius Mobile</li><li>▪ La valeur des unités est déterminée le premier mardi suivant l'acceptation de la prime ou le mardi ouvrable bancaire après cette date.</li></ul>
<b>Conversion du fonds d'investissement interne</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Pas d'application</li></ul>
<b>Frais liés au contrat d'assurance</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Pas de frais d'entrée</li><li>▪ Pas de frais de gestion</li><li>▪ 1% frais de sortie</li><li>▪ Les frais de gestion et les frais d'entrée au niveau du produit dérivé sous-jacent sont repris dans la valeur nette d'inventaire du produit dérivé</li></ul>
<b>Prime</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Prime unique de minimum 1.000 EUR (hors taxe). Tout versement net multiple de 1.000 EUR est possible au-dessus de ce montant minimum.</li><li>▪ Le versement de primes complémentaires hors de la période de souscription n'est pas autorisé.</li></ul>
<b>Fiscalité</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque client et est susceptible d'être modifié ultérieurement.</li><li>▪ Aucun avantage fiscal sur les primes versées.</li><li>▪ Taxe de 2% sur chaque prime versée (personnes physiques).</li><li>▪ Ce contrat d'assurance n'est pas soumis au précompte mobilier au moment du paiement des prestations en cas de vie après 8 ans ou en cas de décès. Un précompte mobilier (en juin 2021, celui-ci s'élève à 30%) est dû en cas de paiement ou d'attribution en cas de vie au cours des 8 premières années.</li><li>▪ Tout impôt ou taxe existant ou futur applicable au contrat est à la charge du souscripteur ou des bénéficiaires.</li><li>▪ Les dispositions légales et réglementaires belges en matière de droits de succession ou impôt de succession sont applicables.</li><li>▪ Les indications ci-dessus sont données à titre purement indicatif, sous réserve d'éventuels changements et/ou d'interprétation de la législation et de la réglementation fiscales belges.</li><li>▪ Pour toute information complémentaire, nous vous conseillons de consulter votre agence Belfius Banque.</li></ul>
<b>Rachat</b>	<p><b>Rachat partiel</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Le rachat partiel est uniquement possible si à la suite du rachat partiel il subsiste encore au moins une unité dans le contrat. Le rachat partiel est effectué à la valeur du premier mardi suivant, diminuée des frais de sortie éventuels, et diminuée des taxes et impôts en vigueur. La valeur des unités est déterminée le premier mardi suivant la réception des documents de demande signés par Belfius Insurance SA, ou le premier mardi suivant ouvrable bancaire après cette date.</li><li>▪ Le montant de chaque rachat partiel correspond aux unités acquises, multipliées par la valeur de chaque unité, à hauteur de ce rachat partiel.</li></ul> <p><b>Rachat total</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Le rachat total est l'opération par laquelle le souscripteur résilie ses contrats avec paiement par Belfius Insurance SA de la valeur correspondant aux unités acquises, multipliée par la valeur de chaque unité dans Belfius Invest Climate Awareness 90 09-2029 (diminuée des frais de sortie et un éventuel précompte mobilier).</li><li>▪ Le rachat total est possible à tout moment par le dépôt dans une agence Belfius Banque d'un formulaire daté et signé par le souscripteur. Ce formulaire a valeur de décompte et de quittance de règlement. Le contrat prend fin en cas de rachat total.</li></ul>
<b>Information</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Une fois par an, le souscripteur recevra la situation de son contrat reprenant le nombre d'unités, la valeur des unités et les mouvements éventuels de l'année écoulée.</li><li>▪ La valeur des unités et le nombre d'unités sont disponibles via votre agence Belfius Banque.</li><li>▪ Pour plus d'information, veuillez consulter le document d'informations clés, les conditions générales et le règlement de gestion disponibles gratuitement dans votre agence Belfius Banque ou sur respectivement <a href="https://www.belfius.be/imagingervlet/GetDocument?src=digis&amp;id=AWAT6167KID_FR">https://www.belfius.be/imagingervlet/GetDocument?src=digis&amp;id=AWAT6167KID_FR</a>, <a href="https://www.belfius.be/imagingervlet/GetDocument?src=digis&amp;id=AWAT6167AGVW_FR">https://www.belfius.be/imagingervlet/GetDocument?src=digis&amp;id=AWAT6167AGVW_FR</a>, <a href="https://www.belfius.be/imagingervlet/GetDocument?src=mifid&amp;id=AWAT6167REGL_FR">https://www.belfius.be/imagingervlet/GetDocument?src=mifid&amp;id=AWAT6167REGL_FR</a>.</li></ul> <p>Il est important que les épargnants potentiels prennent connaissance de ces documents avant de signer un contrat.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Ce type de contrat est soumis au droit belge.</li></ul>